



N° 700
3-10-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

**SPÉCIAL
non syndiqué**



Dossier :
**Retour sur le mouvement
du printemps 2003**

<http://www.snepfusu.net>

Le site internet du SNEP

Un site reconnu et visité par des milliers de collègues (1):

- ☞ qui permet de se tenir informé des derniers évènements,
- ☞ des propositions, des actions et des réactions du SNEP,
- ☞ qui permet d'échanger idées et points de vue,
- ☞ un site « syndiqué » accessible aux seuls syndiqués et comprenant des informations et des renseignements supplémentaires.

(1) 35 000 connexions mensuelles en moyenne

Votre santé nous intéresse

Le collectif santé du SNEP a rédigé une enquête afin de faire le point sur les rapports entre travail et santé des enseignants d'EPS.

Elle est parue dans le bulletin 690 du 19 avril 2003. De nombreux collègues nous l'ont retournée mais nous souhaitons qu'encre plus elle fasse afin que les résultats du dépouillement ne puissent pas être contestés. Aussi, n'hésitez pas à répondre. Elle est également disponible sur le site du SNEP :

<http://www.snepfusu.net>

« SNEP-Atout »

Le mémento de l'enseignant d'EPS.



80 pages de références et d'extraits de textes, de conseils sur un grand nombre de questions qui concernent les enseignants d'EPS, le métier, la discipline. Il est adressé à tous les collègues qui se syndiquent au SNEP.

Une raison de plus pour payer rapidement sa cotisation.

AVERTISSEMENT :

Ce bulletin est adressé aux collègues non syndiqués au SNEP-FSU.

Si une erreur de fichier vous amène à le recevoir alors que vous avez payé votre cotisation, vous voudrez bien nous en excuser. Depuis le début de l'année, déjà 3 bulletins ont été envoyés aux collègues syndiqués. Ces bulletins contiennent des dossiers et des articles entièrement développés (par exemple : 4 pages d'explications des nouvelles mesures sur les retraites), alors que vous ne trouverez dans celui-ci qu'un condensé.

Quelques exemples de sujets déjà traités :

- Le bac 2004
- Les retenues sur salaires
- Réforme du CAPEPS
- Assurance maladie
- Forum social européen
- Indemnités pour changement de résidence
- Aides pour les jeunes collègues
- Retraites
- Mouvement TOM
- Infos concours 2004
- Sport scolaire
- Installations sportives
- LP : programme, évaluation
- Femme et métier
- Etc.

De l'information, de la réflexion, de quoi permettre à tous les collègues de développer leur engagement dans la promotion et la défense de la discipline, du métier et du service public d'éducation nationale.

Quelques conseils concernant les cages et buts

- Pour les équipements extra-muros mis à disposition de l'établissement, la convention d'utilisation tripartite (collectivité de rattachement – propriétaire – EPLE utilisateur) est obligatoire en application de l'article 40 de la loi du 6 juillet 2000 ; elle doit en particulier indiquer clairement que l'installation ainsi mise à disposition répond aux exigences réglementaires de sécurité.
- Les équipements (cages et buts) mis en place doivent avoir fait l'objet d'une vérification (test de solidité) selon le protocole d'essai prévu par le décret du 4 juin 1996. le PV doit être disponible auprès du gestionnaire de l'installation.
- Bien que la périodicité des tests de solidité ne soit pas précisée par le décret, les circulaires d'application insistent sur la nécessité de vérifications régulières (visuelles, entretien, réparations...). Ces interventions doivent être consignées sur un registre tenu par le gestionnaire de l'installation (cahier de suivi).
- En arrivant sur une installation comportant des cages et buts (plateaux EPS, gymnase...) les collègues ont intérêt à faire une vérification rapide (au moins visuelle) des fixations afin de déceler un équipement éventuellement défaillant ou non fixé ou cassé ; cela permettra de prévenir tout risque d'accident.

Il faudra alors, soit y remédier (si c'est possible) ou se retirer en informant le plus rapidement possible (par écrit) le chef d'établissement et saisir le gestionnaire.

Jean-Paul TOURNAIRE

ACCIDENT D'EVRY : LA SECURITE DES INSTALLATIONS POUR L'EPS A NOUVEAU EN QUESTION

Le SNEP-FSU est profondément touché et peiné par l'accident mortel survenu à un élève du collège P. Eluard d'Evry, suite au renversement d'un but de handball. Il exprime ses plus sincères condoléances à la famille.

Ces équipements auraient dû être mis à disposition des usagers (en l'occurrence le collège P. Eluard pour les cours d'EPS) dans des conditions précisées par le décret du 6 juin 1996 : les cages de handball auraient dû être fixées.

Cet accident pose à nouveau la question de la sécurité des élèves durant les cours d'EPS.

Du fait des ambiguïtés de la décentralisation et des compétences trop diluées entre différentes collectivités, de l'insuffisance et du mauvais état de nombreuses installations utilisées dans des conditions extrêmement diverses, on a abouti à un émiettement des responsabilités.

Ce sont d'abord les élèves, mais aussi les enseignants qui en subissent les conséquences.

Le ministère de l'Education nationale doit intervenir plus fortement qu'il ne le fait afin de s'assurer de la qualité et de la sécurité des installations utilisées pour l'enseignement de l'EPS, en exigeant, en particulier, la signature et le respect de conventions d'utilisation tripartites prévues par la Loi du 6 juillet 2000.

SOMMAIRE

• Cages et buts	p. 2
• Votre santé nous intéresse	p. 2
• Accident d'Evry	p. 3
• Edito	p. 3
• Débat sur l'école	p. 4
• Budget 2004	p. 4
• Bac 2004	p. 5
• LP	p. 5
• UNSS	p. 5
• L'avenir de notre métier	p. 6
• Décentralisation	p. 6
• Dossier : Mouvement social 2003	p. 7, 8, 9, 10
• Retraite	p. 11
• Salaires	p. 11
• Retenues pour grèves	p. 12
• Pétition	p. 12
• Assurance maladie	p. 13
• FSE	p. 13
• Syndiquez-vous !	p. 14
• Publicité MAE	p. 15

Ce numéro contient un encart publicitaire
de 4 pages

Edito

Tiens ! V'la le SNEP !

L'action du printemps 2003 ne doit laisser aucune amertume persistante qui repousserait ad vitam aeternam la perspective d'une relance de l'action ; celle-ci doit s'ancrer sur l'idée, intimement vécue, que l'action du printemps a bousculé fermement la stratégie gouvernementale et que les rendez-vous sur les retraites, la décentralisation, demeurent d'actualité. Nous l'avons déjà dit, nous ne lâcherons pas. Nous publions une analyse collective de cette période parce qu'il est difficile, en restant sur son seul vécu, d'en percevoir toutes les potentialités et de se défaire de l'idée, trop commode, qu'il n'y a plus grand chose à faire ! La confrontation est utile et souhaitable. Menons-là.

En même temps, le débat sur l'école, qui prend une dimension publique grandissante, nous oblige déjà à réoccuper un terrain sur lequel le gouvernement compte bien se refaire une santé ! Il ne faut pas s'y tromper, il ne nous laissera pas de répit tant qu'il pensera qu'il vit une situation qui lui est favorable, et il ne tient qu'à nous de lui démontrer, sur tous les dossiers, que ses propositions sont fortement combattues et que des alternatives sont possibles.. Voilà pourquoi nous sommes irrémédiablement conduits à nous poser la question de continuer le combat.

En même temps, au quotidien, sur toutes les questions qui règlent l'activité professionnelle, les récriminations ne manquent pas. Des réactions s'organisent parce que, toujours, les grandes questions qui semblent lointaines apparaissent sous la forme des emplois du temps, des enseignements mal assurés, des moyens qui manquent ou des décisions qui rognent les situations acquises.

Le syndicat est l'élément permanent qui aide à trouver des repères et des formes de réactions afin que cesse ce qui est perçu comme une entrave à l'investissement de chacun.

Ce que propose un syndicat ne doit jamais être suivi aveuglément ; mais ne savoir jamais en user est quelque part un dommage que l'on s'inflige.

User et abuser du débat syndical, user et abuser des outils qu'il met à la disposition de chacun, user et abuser de ses propositions, voilà un tripotique à faire vivre sur le champ.

Voilà ce à quoi cette rentrée nous invite.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



DÉBAT SUR L'ÉCOLE :

agir dedans, agir dehors

Les 150 responsables nationaux, académiques et départementaux du SNEP réunis

d'être dans tous les lieux : ceux qu'il nous faut organiser, ceux dont d'autres prendront la responsabi-

porter partout la parole syndicale. Bien sûr le débat institutionnel et politique peut être pipé, voire même

les jeux déjà faits... Une mise en garde s'impose, ceux qui agiraient ainsi prendraient des risques énormes devant l'opinion publique. L'école n'est pas en France, un sujet de société comme les autres. Si ce gouvernement agissait une nouvelle fois et sur ce terrain particulier, de façon partisane et sectaire, il devrait alors

fait mal sur tous les plans. Le monde enseignant, il est vrai, est blessé et amer. De ce point de vue, qu'on se rassure, rien n'est oublié. Cette réalité ne peut pourtant nous conduire à nous replier sur nous-mêmes en attendant des jours meilleurs... Ce débat a besoin de notre présence. Quitter la partie à cette étape reviendrait à livrer l'opinion publique aux thèses diverses qui proposent dans les faits une école pauvre et sans ambition. La population nous le reprocherait. Nous devons mettre dans la réflexion qui va s'engager tout le poids de nos expériences, celui de nos convictions, celui encore des valeurs qui nous animent. Nous devons avoir confiance en nous-mêmes car nous sommes du bon côté. Il faut faire cela pour l'avenir de l'école, mais aussi ne l'oublions pas, pour celui de l'EPS, de ses personnels.

Alain BECKER



la semaine dernière en conseil national élargi, ont décidé à la quasi-unanimité d'investir " le grand débat national sur l'école " pour porter et faire valoir les propositions et les exigences de la profession. Ils appellent tous les enseignants d'EPS à s'engager dans cette voie. Cela signifie d'abord, qu'avec la FSU et tous les autres partenaires de l'école qui le voudront, nous souhaitons organiser sans a priori, à tous les niveaux, des discussions ouvertes, de vrais dialogues. C'est pour cela que nous proposons à nos partenaires d'organiser cet automne des forums locaux et une initiative nationale sur la nécessaire démocratisation du service public d'éducation. Cela veut dire encore que nous répondrons favorablement à tous ceux qui nous inviteront à la réflexion.

Le seul préalable est que nous puissions soumettre à la critique éventuelle, les idées et les solutions qui nous mobilisent. La bataille pour une école démocratique est donc devant nous. Le SNEP a choisi

lité, ceux encore que le pouvoir mettra en place. Nous le ferons sans naïveté, mais aussi sans réticence, parce que c'est notre rôle de

assumer les conséquences de ce choix.

Nous avons pris beaucoup de coups l'année dernière, ils nous ont

Communiqué de Presse

Budget 2004

Le budget 2004 vient d'être présenté en conseil des ministres.

La Justice, la Défense et l'Intérieur voient leurs crédits augmenter de façon importante, la Culture et l'Education se maintiennent globalement mais des coupes sombres sont programmées dans les budgets sociaux (équipement, logement, transports et affaires sociales). Alors que les inégalités s'accroissent, que le chômage augmente régulièrement, le gouvernement fait des choix contraires à l'emploi, taille dans les services publics. Il poursuit ses orientations libérales en privilégiant les baisses d'impôts sur le revenu qui ne profiteront qu'aux plus favorisés, les exonérations de charges sociales, les baisses d'impôts sur le patrimoine et les entreprises.

L'emploi public n'est pas épargné. Le solde des suppressions sera de 4500 emplois mais des redéploiements importants s'opèrent entre les ministères : Justice plus 2000, Education moins 3500. Pour l'Education nationale, la progression de 2,8%

couvre à peine l'inflation et correspond tout juste à l'augmentation mécanique des salaires et des pensions.

Pour le second degré, seront supprimés 1500 emplois d'enseignants, 1 millier d'emplois administratifs auxquels doivent s'ajouter une perte de 2500 emplois de stagiaires. Les recrutements 2004 seront amputés sérieusement.

Enfin le déficit en personnel d'encadrement éducatif va s'accroître avec 23 000 nouveaux départs d'aide-éducateurs et de MI/SE.

Pour le ministère des Sports, une baisse de 2% : ce projet de budget confirme que le sport n'est pas une priorité du gouvernement. Il constitue une nouvelle étape dans le désengagement de l'Etat et la dégradation du service public des APS.

Ce projet de budget est significatif d'une politique contraire à l'emploi, au développement des services publics, à la solidarité nationale et à l'avenir du pays notamment celui des jeunes.

BAC 2004 :

Pas sérieux !

Nous avons déjà eu l'occasion de dire notre mécontentement dans la gestion par l'administration du dossier " Bac EPS ". Cela a commencé par le refus de prendre en compte nos remarques pourtant évidentes avant la publication de la note de service. Ce qui aboutit à faire des modifications à la va-vite pendant l'été concernant par exemple les conditions d'inscription à l'option facultative. Ensuite, tout au long de l'année dernière, et en fonction des nombreuses remontées d'information de la part des collègues, nous avons proposé un réajustement de la note service pour prendre en compte l'expérience du terrain. Cela nous a été à nouveau refusé. Pourtant, là encore pendant l'été un certain nombre de référentiels ont été modifiés. Dès réception des nouvelles fiches aux alentours du 20 juillet, nous avons écrit au ministère pour critiquer ce travail pour le moins tardif, tout en reconnaissant certaines modifications " de bon sens ". A la rentrée, nous avons contacté la DESCO pour avoir un retour sur nos observations et connaître la procédure d'information des collègues. A ce jour nous n'avons aucune réponse... Sauf que certains sites Internet académiques, sur demande de l'Inspection Générale,

ont installé ces fiches pour les collègues. A ce jour, et après consultation des sites, seules un tiers des académies l'ont fait. Un seul tiers également propose un bilan de l'an passé, avec compte rendu de la commission académique et des statistiques plus ou moins détaillées. Et les autres ?

Pendant ce temps, les collègues travaillent, sont obligés de dire aux élèves qu'ils ont entendu parler de modifications mais qu'ils ne savent pas exactement...



Déjà l'an dernier nous avons jugé cette attitude peu sérieuse. Mais devant l'accumulation de problèmes, on peut aussi parler de mépris pour la profession et pour la discipline. On pourrait aussi penser que certains ne souhaitent pas que l'opération de transformation du Bac aboutisse réellement...

Christian COUTURIER

Lycées professionnels

A quand des projets sur l'évaluation ?

Les programmes de la voie professionnelle, parus au BO N°39 du 24 oct. 2002, s'appliquent à cette rentrée en première année de CAP, de BEP et de Bac Pro puis à la rentrée 2004, aux années d'examen.

Certains IPR, souvent alertés par le SNEP, ont organisé des débats sur

Pour ce qui est de l'évaluation aux examens de CAP, BEP et Bac Pro., rappelons qu'elle devrait, logiquement, changer pour la session 2005, moment de l'application du programme aux classes d'examen. Pour la session 2004, et donc pour cette année scolaire, ce sont toujours les anciens textes, de 1995, qui sont à appliquer.

Nous avons demandé que des projets sur la future évaluation soient élaborés et communiqués à la profession pour analyse, débat, proposition de modifications le plus rapidement possible. Mais pour l'instant, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas connaissance de projets, et si la direction des enseignements scolaires du ministère nous assure que l'inspection générale y travaille, nous n'avons connaissance d'aucun avant projet.

Ceci augure mal d'une élaboration véritablement négociée avec la profession de procédures d'évaluation qui concernent trois examens et qui ne sauraient être un simple "copier-coller" des textes actuels sur les bacs généraux et technologiques.

Serge CHABROL

ces nouveaux programmes dans des académies, pendant l'année 2002/2003, permettant ainsi aux équipes de mieux anticiper.

Mais si ces initiatives ont été positives, nous étions loin de notre demande d'une expérimentation, sur l'ensemble du territoire, avec regard critique, échanges et éventuellement modification du texte.

L'AS et l'UNSS, des outils à mieux utiliser

Le SNEP a mené, il y a deux ans, un rude combat pour empêcher la mise en œuvre de propositions (rapport Leblanc) qui n'auraient pas manqué de conduire le sport scolaire " dans le mur ". Tout n'est pas réglé pour autant. Malgré de nombreux indices encourageants, le sport scolaire connaît aussi des difficultés dans certains établissements et secteurs ; les lycées et LP sont particulièrement touchés, pour des raisons diverses.

Face à cette réalité contrastée, le SNEP, s'appuyant sur les militants du sport scolaire, a formulé des propositions pour une nouvelle étape de développement du sport scolaire. En novembre 2002, le SNEP a organisé les " Assises pour l'avenir du sport scolaire " qui ont permis de resituer celui-ci dans un projet éducatif global et de confirmer les orientations contenues dans les 30 propositions de février 2002 (supplément au bulletin 659 du 9/2/02, www.snepsu.net/

bulletins). Ces Assises ont dégagé 10 axes revendicatifs concernant le forfait pour tous, la libération du mercredi après-midi, les moyens et le fonctionnement de l'UNSS, la place des délégués de district, les statuts des AS et de l'UNSS, les cadres de l'UNSS, la réflexion sur les pratiques, le rôle des collectivités territoriales, la place du sport scolaire dans les formations (les 10 propositions sur <http://www.snepsu.net/peda/sportsco/sportsco/propositions.htm>). Alors qu'il s'était

déclaré prêt à travailler sur ces propositions, le ministère a finalement fait machine arrière au printemps dernier.

Dans le " grand débat sur l'éducation " qui s'ouvre, il est indispensable que les enseignants d'EPS s'attachent à mettre en exergue le rôle, la fonction éducative et sociale et tous les atouts du sport scolaire dans un système éducatif plus démocratique.

Michel FOUQUET

L'AVENIR DE NOTRE METIER

Si notre métier a évolué (mal) depuis une quinzaine d'année il peut dans les années à venir connaître une transformation radicale accentuant les dégradations. Chacun d'entre nous aspire à travailler dans de meilleures conditions, à évoluer dans sa pratique professionnelle (nouvelles responsabilités ou changement d'activité) et être reconnu dans son investissement. Le gouvernement entend utiliser ces aspirations individuelles pour les dévoyer et opérer de profonds changements dans l'organisation de la fonction publique et les carrières des personnels. Il veut accélérer la mise en place de sa politique libérale relayant les orientations européennes.

Dans un contexte de baisse des impôts, de réduction des dépenses publiques (dont les personnels en représente plus de 90% dans l'éducation nationale) il est clair qu'il n'y aurait que peu de hausse de salaire ou d'accélération du déroulement de carrière mais surtout une grande majorité de collègues laissés pour compte.

L'objectif, sous couvert d'efficacité, serait de casser les fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière ainsi que les statuts des agents pour évoluer vers une seule fonction publique décentralisée où concurrence, mérite et clientélisme seraient la règle des mutations et



du déroulement de carrière des personnels en matière d'avancement et de salaire. Il s'agit de mettre en place des règles de management inspirées du privé. Jean-Paul Delevoye a déclaré dans un article du Monde du 14 septembre qu'il fallait mettre en place un système reconnaissant la valeur de chaque agent autrement dit organiser le mérite.

Des contrats locaux passés avec l'employeur direct (chef d'établissement ou de service comme le permettent actuellement les PEP III) permettraient de mieux reconnaître la compétence de chaque agent.

Les mouvements du printemps dernier ont exprimé une profonde aspiration à une société plus égalitaire et plus juste. Des mesures de portée générales doivent permettre l'amélioration des conditions d'emploi prenant en compte les difficultés de fonctionnement dans les établissements scolaires. Elles doivent en même temps reconnaître le travail fourni par tous les enseignants sans aucune ségrégation. Ce sont des conditions essentielles pour contribuer à une meilleure formation de nos jeunes. Notre métier doit évoluer. Chacun d'entre nous peut y contribuer en s'exprimant et avançant des idées dans chaque initiative que le SNEP proposera à l'ensemble de la profession. Notre métier a de l'avenir, montrons-le et revendiquons-le.

Bernard CHARLIER

Décentralisation

Lextraordinaire mobilisation de l'an dernier contre les projets de décentralisation et contre le projet Ferry sur les universités ont permis non seulement de gagner l'opinion sur ces questions mais ont aussi permis de faire reculer le gouvernement sur certains points.

Le SNEP et la FSU ont placé immédiatement au cœur de leur réflexion, le développement des services publics permettant d'assurer à tous les citoyens la satisfaction de leurs besoins et la garantie de l'égalité de tous en termes de choix et d'accès à des services publics de qualité quelle que soit leur situation géographique, culturelle et économique. C'est pourquoi pour notre propre secteur de

l'éducation, nous nous étions prononcé pour le maintien du caractère national de l'éducation, le refus de tout transfert des missions et des personnels, le développement de la démocratie à tous les niveaux et l'obtention de nouveaux droits pour les personnels et les usagers.

Ce mouvement d'ampleur a permis d'obtenir des reculs : Les personnels d'orientation, les assistantes sociales et les médecins ainsi que leurs missions ont été maintenus dans les responsabilités de l'Etat, les expérimentations dans certains établissements ont été retirées, la formation professionnelle dont il était prévu de donner une responsabilisation accrue aux régions reste pilotée par l'Etat, le projet d'auto-

nomie sur les universités a été repoussé.

Par contre des dispositions inacceptables demeurent le transfert des TOS et leurs missions vers les collectivités territoriales, de même le transfert de la définition des zones de recrutement des collèges aux départements.

Nous devons continuer à nous mobiliser pour faire retirer les dispositions qui demeurent inacceptables, de même nous devons intervenir pour que les reculs obtenus ne soient pas remis en cause par les parlementaires à l'occasion du débat parlementaire.

Nous devons d'autre part être vigilants, car dans le cadre du débat sur l'école, certains aspects que nous avons combattus pourraient réapparaître

Dominique DELIGNY

Le SNEP, comme les autres forces sociales impliquées dans le mouvement du printemps 2003, se doit de tirer collectivement les enseignements de celui-ci afin de s'armer pour une relance de l'action à cette rentrée. Nous proposons, à partir du débat sur l'analyse de la situation et des résultats de l'action, de participer à une approche critique du rôle, de l'organisation et des décisions de notre syndicat au cours des mois passés, sans tabou, en toute transparence et sincérité.

1) Une problématique d'analyse

Pendant et depuis le mouvement, les militants nationaux du SNEP ont rencontré beaucoup de collègues. Nous avons constaté que l'appréciation de la situation allait de la morosité et de la désillusion à un optimisme raisonné. Il nous faut donc chercher à comprendre ce qui peut organiser l'appréciation par chacun des situations vécues par tous. La lecture ou l'interprétation de la situation présente est largement dépendante des indices ou indicateurs, retenus ou non, sur le mouvement social, sa genèse, ses résultats. Aussi considérons-nous qu'à l'étape actuelle il est essentiel de s'efforcer de repérer des indices les plus rigoureux possibles. Par exemple combien d'établissements dans un secteur ont été en grève reconductible, pendant combien de jours, avec combien de collègues engagés dans la grève, avec combien n'ayant fait que les temps forts ? De même sur les résultats, quelle était la situation de départ, les intentions affichées du gouvernement, où en sommes nous maintenant, etc ?

Sans ce travail précis, nous risquons de bâtir notre analyse sur des approximations, des impressions, voire des fantasmes, ce qui ne serait pas gage d'efficacité. Même si nous ne pouvons empêcher une part de subjectivité dans les analyses.

2) Un mouvement exceptionnel

Jamais les personnels du système éducatif n'avaient été par le passé à l'initiative d'un mouvement social d'une telle ampleur, sur tout le territoire, sur des enjeux qui se situent très au delà des seules questions internes à l'éducation nationale.

Par la durée, par le niveau des mobilisations, par la qualité des débats et la profondeur des questions abordées, ils ont permis de replacer toutes les questions de l'École dans des enjeux sociétaux. Car ce qui est mis en cause, c'est bien une protection sociale solidaire et des services publics

“ à la française ” développés, acquis de luttes longues et barrages formidables aux appétits marchands et financiers.



Les enseignants d'EPS ont participé de manière importante, même si c'est avec des inégalités, aux luttes.

Il s'agit d'un mouvement dont on mesurera dans les années à venir l'impact et l'importance : certes les retombées peuvent ne pas être immédiates, mais en tout état de cause, il y a eu en profondeur des prises de conscience, la perception dans le milieu, dans la population et par le pouvoir de la force du monde éducatif, ce qui est facteur d'évolutions positives sur le long terme.

3) Ne pas oublier le contexte de départ

Engagés dans l'action, emportés par l'élan du mouvement, il nous est souvent difficile de mesurer les déplacements ou progrès. Aussi il nous paraît indispensable de référer la situation actuelle à celle de départ, tout d'abord celle des deux dernières années :

- *Un débat tronqué et un manque de crédibilité des alternatives politiques.* L'élection présidentielle a été caractérisée par une absence de débat sur les questions de fond de la société française. C'est sur cette insuffisance que le courant libéral s'est appuyé pour faire le pari d'une repolitisation, à son profit, de la vie publique. Il souhaite renforcer l'influence de la

majorité dans la société, affirmer un pouvoir politique fort, qui décide ; rappelons nous le “ *ce n'est pas la rue qui gouverne* ” de JP Raffarin. Cela l'a conduit à réaffirmer avec force ses options libérales pour les premiers chantiers : sécurité, éducation, retraite, décentralisation, ... Le gouvernement, convaincu d'une opportunité historique, sait qu'il a du temps (5 ans) et tous les leviers politiques du pays, mais aussi qu'il doit aller vite (réaliser l'essentiel sur les deux premières années) et croit au KO des forces progressistes (suite au 21 avril 2002).

- La médiatisation de l'option sécuritaire du gouvernement a conduit dans les faits à tout un panel de pénalisations : de la jeunesse, des pauvres, ...
- Un contexte international très préoccupant, avec en premier lieu *la guerre en Irak*. La centration médiatique sur celle-ci et le crédit apporté à l'attitude positive du gouvernement français ont permis à ce dernier de penser qu'il pouvait engager des réformes profondes de la société
- Un gouvernement qui retarde la présentation des dispositions, avance quasi simultanément sur tous les fronts (décentralisation, retraites, enseignement supérieur, IUFM, recrutement, budget, ...), et joue médiatiquement de tout ce qui peut faire diversion et attirer ailleurs l'attention de l'opinion publique. C'est fort de plus de 70 % d'adhésion à sa politique qu'il aborde le premier trimestre de l'année 2003 (et dans ces 70 %, il y a forcément aussi des enseignants, des parents d'élèves !). Il cherche à diviser les Français : les jeunes contre les vieux ; les fonctionnaires contre les salariés du privé ; les actifs contre les retraités. Cela a d'autant plus de prise que cette campagne ne date pas d'aujourd'hui !

Car il ne suffit pas d'analyser la situation des dernières années, en effet les orientations actuelles viennent de plus loin et avaient été malheureusement préparées par les gouvernements précédents. A des degrés divers, ils ont cédé aux pressions de l'économie mondiale libérale, au credo du marché :

- Dans le domaine des retraites, depuis le début des années quatre-vingt-dix, les gouvernements sont largement influencés par l'analyse de la Banque mondiale : assistance la plus

limitée possible, développement des fonds de pension à cotisations obligatoires, gérés par des sociétés privées et épargne individuelle défiscalisée. Pour atteindre ces objectifs, elle recommande, en préalable, de baisser le montant des retraites et d'allonger la durée des cotisations (pour obliger « librement » les salariés à se couvrir individuellement par de l'épargne ou de l'assurance vie). En France, le MEDEF avait deux objectifs : l'allongement à quarante-cinq ans de la durée de cotisation et la création dans le secteur privé d'un système de fonds de pension équivalent à celui du public (la Préfon).

- Le gouvernement Rocard aborde la question des retraites en 1990 (livre blanc). En 1993, le gouvernement Balladur commence à réformer (retraites du privé). Et le rapport Charpin (1998) entre autres textes, préconise une diminution moyenne des retraites de 30 %. Tout cela sur fond de campagne incessante sur les "avantages" des fonctionnaires.
- Sur la décentralisation, le gouvernement Raffarin ne s'est pas gêné pour rappeler les similitudes entre ses propositions et celles contenues dans le rapport Mauroy. Sur la réforme de l'état, l'autonomie des établissements, le rôle des chefs d'établissement, les dangers ne sont pas nouveaux non plus. On peut trouver une filiation directe entre les propositions contenues dans les projets actuels et certaines faites dans différents rapports : Pair, Bloch (1998), Bancel, Blanchet, Monteil (1999).

Pèsent aussi la multiplication des réformes négatives en Europe, sur recommandation de la banque centrale européenne et pression de la mondialisation "libérale".

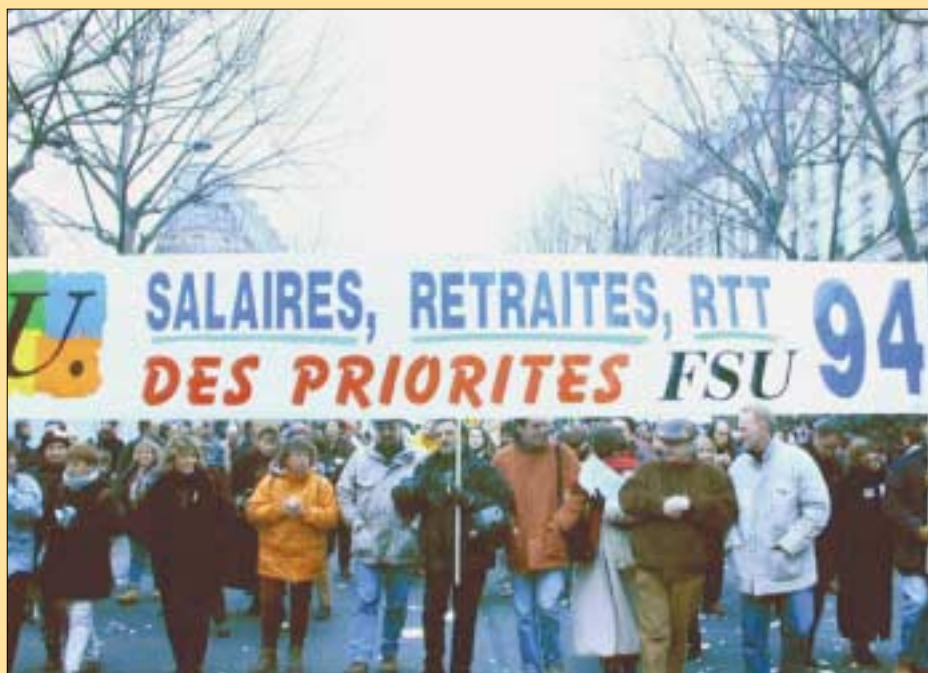
Seule la prise en compte de cette réalité dans le temps permet de comprendre que les projets viennent de loin, qu'ils correspondent effectivement à une rupture sociétale, et que nous sommes confrontés à une accélération dans la mise en œuvre permise par un contexte politique exceptionnellement favorable aux forces libérales.

Cela fait d'ailleurs des années que nous abordons ces questions dans nos publications, dans les rencontres avec les collègues et en particulier les stages syndicaux, dans l'ensemble de nos interventions pour en bloquer un quelconque début de mise en œuvre.

Nous ne pouvons donc nous priver d'une analyse de cette situation de départ (celle ci dessus doit être débattue et peut être bien entendu contredite) pour mesurer le chemin parcouru.

4) Les pièges évités

Une autre façon d'appréhender la situation actuelle consiste à revenir sur sa genèse, et en particulier sur toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter. Parmi elles, il y a eu un certain nombre de "pièges" qu'il nous a fallu éviter :



- *l'opposition décentralisation / retraites*. Il faut se rappeler les débats qu'il nous a fallu mener (courant mars) pour faire comprendre le fond commun aux deux dossiers et éviter au sein même de l'E.N. une opposition entre ceux qui voulaient lutter plutôt sur les retraites et ceux plutôt sur la décentralisation.
- *l'opposition public / privé* avec l'opération médiatique du gouvernement cherchant à ne centrer le débat sur les retraites que sur la fonction publique. Si certes, nous n'avons pas réussi à entraîner le privé dans l'action, l'idée que tout le monde y perd et que nous agissons pour public et privé a largement fait son chemin.
- Le mouvement a été marqué par plusieurs opérations de diversions et de divisions du front de protestation :
 - l'opération "CFDT" et sa signature du texte sur les retraites ;
 - l'opération "PEEP" et la présence du ministre Ferry à son congrès pour tenter de faire basculer une partie des parents d'élèves contre les personnels ;
 - l'opération "livre à ceux qui aiment l'école" ;
 - l'opération "examens" et plus particulièrement baccalauréat sur le thème de la prise d'otage des élèves ;
 - l'opération "dénigrement des organisations syndicales" ;
 - les opérations "contre manifestations" (pour la plupart avortées)

Toutes ces opérations ont été médiatiquement utilisées par le pouvoir pour discréditer ou faire exploser le mouvement. Elles ont été finalement un fiasco pour le gouvernement et le ministre de l'E.N. C'est là, pour nous, le signe d'une très grande maturité du mouvement d'avoir su contourner ces difficultés et les provocations qui ont jalonné le printemps 2003.

5) Qu'avons-nous réussi à faire bouger ?

Compte tenu de l'intensité de la lutte, la première réaction est de dire qu'il n'y a pas eu sur les retraites de déplacement sur l'essentiel et que sur la décentralisation, il y a maintien du transfert de + de 90 000 TOS et mise en place à la hussarde des assistants d'éducation. Mais cette posture ne peut conduire qu'à un pessimisme ou une déprime syndicale. C'est à une autre posture, de lutte, que nous entendons contribuer, qui permet d'analyser et de comprendre la situation actuelle. Et pour cela nous considérons qu'il est des éléments importants, souvent oubliés ou passés sous silence, qu'il est nécessaire de s'approprier.

5.1) Agir contre ces projets, c'est intervenir sur des enjeux sociétaux fondamentaux

Le mouvement 2003 n'a pas été une mobilisation corporatiste mais une expression forte de résistance à des orientations "ultra libérales". Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé ("la politique ne doit pas envahir l'école" Ferry). Le mouvement, les riches débats qui s'y sont développés ont entraîné des prises de conscience porteuses d'avenir :

- le passage d'une pensée unique ("il n'est pas possible de faire autrement") à l'exigence d'un débat contradictoire lié à la popularisation de propositions alternatives
- le lien entre les stratégies de "l'adversaire", mieux comprises, avec la mondialisation libérale
- la mise au devant de la scène et des choix de la question du partage des richesses
- la progression du refus de la marchandisa-

tion de toutes les activités humaines, dont celles liées à l'éducation et à la formation.

5.2) Une victoire qui n'est que relative pour le pouvoir

Si on compare (cf § 3) les orientations de départ, les pressions du grand patronat, la position gouvernementale avec des pouvoirs considérables, on constate que même si le gouvernement a réussi à imposer des éléments essentiels de ses projets il n'a pas pu aller aussi loin qu'il voulait. L'électorat le plus libéral le lui reproche d'ailleurs.

Alors que le premier ministre voulait « gagner la bataille de l'opinion », les sondages ont été de plus en plus favorables aux grèves et aux manifestations, atteignant même près de 70 % de l'opinion publique. Ce n'est qu'à l'occasion des violences (incidents de la place de la Concorde, incendie d'un siège du MEDEF) et des menaces d'annulation des épreuves du baccalauréat, que le soutien populaire aux luttes a perdu 10 % en quelques jours.

Il voulait diviser les Français : les jeunes contre les vieux ; les fonctionnaires contre les salariés du privé ; les actifs contre les retraités. Il n'a pas réussi.

Enfin, il voulait mettre syndicats et personnels au pas et montrer qu'il ne servait à rien de lutter ; les premiers échos des réunions de rentrée montrent que malgré l'attaque au portefeuille des retenues pour grève, la colère, la détermination et la volonté de trouver des formes nouvelles de poursuite sont grandes.

S'il a réussi à diviser le front syndical en partie, le maintien tout au long de l'année scolaire 2002 – 2003 d'un front syndical uni dans l'éducation, grâce au travail permanent en ce sens de la FSU, ainsi que le développement de mouvements interprofessionnels (même si ceux-ci ne sont pas allés aussi loin que nous l'aurions souhaité) sont des succès pour le gouvernement. D'autant qu'à la base, de nouvelles relations se sont souvent développées entre salariés de divers secteurs, privé ou public.

5.3) Des reculs non négligeables

- Recul gouvernemental sur la décentralisation des CO Psy, des AS.
- Lancement d'un débat sur *la future loi d'orientation* et report d'une partie très importante du dossier décentralisation à celui-ci (carte scolaire, autonomie des établissements, réforme des universités).
- Obligation faite au gouvernement de réaffirmer le *caractère national du service public d'éducation*. C'est pour nous le résultat d'un travail en profondeur sur l'éducabilité de tous et la confirmation que l'opinion publique n'est pas prête à abandonner la notion d'EGALITE devant la formation.
- Recrutement supplémentaire d'assistants d'éducation.
- Annonce d'un budget EN en hausse de 2,8% (contre +2,1 l'an passé). Même si cela reste

insuffisant, si des propositions y sont à dénoncer (1500 suppressions de postes d'enseignants en secondaire, 1000 d'administratifs, stagnation dans le supérieur, ...), si un budget peut être voté en hausse et des crédits gelés ensuite (voir 2003), on est loin des projets initiaux de suppression d'un départ sur deux des fonctionnaires partant en retraite.

- Annonce du report des décisions sur l'assurance maladie à l'après élections régionales et européennes.

Nous considérons pour notre part qu'il ne s'agit pas d'éléments mineurs, même si cela reste très insuffisant, si les aspect manœuvriers et tactiques ne nous échappent pas. Mais ces reculs, même partiels, sont les fondations d'un optimisme raisonné qui inscrit la lutte collective et la satisfaction des revendications dans la durée.

6) Ce qui a manqué pour gagner

6-1) un soutien plus important de nos propositions

Sur la question des retraites par exemple, les syndicats de la FSU et d'autres forces étaient porteurs de contre propositions (contrairement aux déclarations du gouvernement ou de



M. Chérèque !). Mais, si des progrès dans les prises de conscience ont eu lieu, une majorité de citoyens n'a pas cru possible l'augmentation des cotisations patronales de retraite ou l'élargissement de leur assiette pour résoudre les questions de financement. C'est le résultat de vingt ans de propagande néo-libérale sur le « coût du travail » qui serait trop élevé en France. Toute diminution du chômage permet l'augmentation des ressources financières pour les régimes sociaux, mais beaucoup ne croient plus à la possibilité de développer réellement une politique de l'emploi. Il nous faut, avec d'autres forces, expliquer que les acquis sociaux d'aujourd'hui ont été humainement décisifs (progrès dans l'éducation, la santé, etc.) mais également économiquement efficaces et rendre crédibles des alternatives, y compris sur le terrain économique.

6-2) Un poids insuffisant de l'intersyndical.

Les salariés du secteur privé ont peu suivi les grèves et n'ont pas non plus participé en masse aux manifestations, même lorsqu'elles étaient organisées le week-end ou le soir, spécialement pour faciliter leur présence.

Nous n'avons pas réussi à entraîner les chômeurs, pas plus que les lycéens et étudiants (le gouvernement, craignant cette extension, a retiré le projet de loi sur l'autonomie des universités) alors que l'allongement de la durée de cotisation les pénalise particulièrement. Cette absence contraste fortement avec leur mobilisation contre Le Pen, la guerre en Irak, et au Larzac.

Hors éducation nationale, les organisations syndicales n'ont pas réussi à entraîner massivement les travailleurs dans des grèves reconductibles, ce qui a rendu le mot d'ordre de « grève générale », souvent avancé, peu crédible.

7) La question syndicale

7-1) Il nous faut revenir sur divers éléments du fonctionnement syndical.

Les mouvements de longue durée, avec un caractère reconductible, nécessitent pour les syndicats de passer d'un mode d'organisation classique (la permanence de l'outil syndical dans le temps) à des formes d'organisation que nécessite le processus reconductible. Il y a, à ce moment-là, pour les directions syndicales une vraie difficulté à assumer toutes les tâches : les militants sont absorbés par le travail syndical de proximité (établissement, secteur, département), par le fonctionnement en parallèle du SNEP, de la FSU, des coordinations, de l'interprofessionnel, etc. Et en même temps qu'il faut gérer la lutte, il faut aussi assumer les charges « habituelles » du syndicat (mouvement, préparation de la rentrée, bataille des postes, dossier bac, etc). Se pose alors le problème de faire fonctionner les « directions syndicales » à tous les niveaux.

Se pose aussi la question des cadres syndicaux, les droits qui leurs sont accordés, leur formation, leurs compétences pour gérer de multiples dossiers, aller au contact d'un maximum de collègues, animer les réunions, etc. De ce point de vue, il a pu y avoir des insuffisances mais en même temps, les luttes ont aussi révélé des compétences, des engagements de collègues qu'il nous faut solliciter dès cette année.

Dans ce contexte, la direction nationale du SNEP a cherché en permanence à informer et mobiliser les collègues, avec de réelles difficultés. L'information par le bulletin national ne correspondant pas aux nécessités (délais de confection et d'envoi), nous avons utilisé le site du SNEP pour rendre compte de l'état de la mobilisation, faire

connaître les mots d'ordre, l'état des dossiers, avons-nous réussi à satisfaire le besoin d'informations et de débats des collègues ? À voir...

7.2) Analyser les décisions prises

Bien entendu les décisions d'action du printemps, l'animation de la lutte sont à examiner avec recul, collectivement.

Comme toutes les organisations, le SNEP a été confronté au caractère très hétérogène de la mobilisation entre les établissements, secteurs, départements, académies. Il nous fallait prendre en compte cette situation tout en cherchant à améliorer partout l'engagement des enseignants d'EPS et professeurs de sport. Nous avons en permanence veillé à ne pas confondre la forme de l'action avec son objectif : rassembler le plus possible de collègues dans une action longue, unitaire, pour gagner. Dès le 27 mars, le secrétariat écrivait dans le bulletin : *"une action élargie et durable est nécessaire, des formes renouvelées doivent être recherchées, la grève reconductible est une possibilité mais n'est pas la seule perspective(...). L'essentiel est que les personnels se mettent en action sur des modalités qu'ils se sentent aptes à réaliser et à unifier"*. La réussite de cette démarche de construction progressive d'action élargie et diversifiée nous a permis ensuite d'appeler à *"faire de la reconduction de la grève le moyen d'action dans les établissements"*. C'est pourquoi le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU a appelé en même temps à amplifier les grèves reconductibles, à réussir des temps forts qui permettaient de rassembler plus de personnels et à multiplier les formes d'interventions (manifestations, tracts à la population, interventions auprès des élus, renvoi du livre de Ferry, etc.).

Le SNEP a cherché, avec la FSU, à développer l'action interprofessionnelle. Mais nous avons été contraints de prendre en compte les difficultés des organisations hors du champ de l'éducation à mobiliser les travailleurs du public et surtout du privé sur des formes avec reconduction de grèves. Considérant que la grève générale se construit mais ne se décrète pas et analysant les réalités de l'engagement des travailleurs, la plupart des organisations confédérées dans l'action ont appelé à des *"mobilisations générales"* plutôt qu'à la *"grève générale"*, considérant que l'important était le rassemblement, dans l'action, d'un maximum de travailleurs. Ceux des militants du SNEP qui ont cherché à travailler concrètement en interprofessionnel dans leur secteur ont généralement constaté les difficultés et remarqué aussi que ce ne sont pas forcément les directions qui ont appelé à la grève générale (cf Marc Blondel au meeting de Marseille) qui ont entraîné le plus de masses dans les manifestations et dans les grèves !

Certains collègues critiquent le positionnement de la FSU au plan national, oubliant qu'il est toujours le double résultat de débats entre des syndicats nationaux (qui ne sont pas exactement sur les mêmes positions) et entre sections

départementales porteuses de situations radicalement différentes (il y a eu des départements où ont été massives les grèves reconductibles et d'autres dans lesquels il ne s'est quasiment rien passé en dehors des temps forts nationaux !). S'ajoute à cela une structuration en tendances ou courants de pensée.

Ne pas prendre en compte cette réalité – choisie lors de la construction de la FSU il y a 10 ans – c'est ne pas comprendre que *le positionnement de la FSU est toujours un point d'équilibre*. Mais on ne peut pas occulter non plus la place importante qu'a prise la FSU dans le paysage syndical, son rôle dans le maintien de l'unité dans le secteur éducatif, sa capacité de mobilisation. Plus que les appels unitaires, souvent plus larges, regardons qui a constitué le gros des troupes mobilisées, dans de très nombreux endroits, cela a été la FSU et la CGT.



Ceci dit, les interrogations exprimées par une partie de nos collègues sur les positionnements, l'activité du SNEP ou de la FSU pendant le mouvement doivent être entendues. Elles posent entre autres une question centrale qui est celle de la structuration syndicale du monde enseignant : *de quel outil syndical avons nous besoin aujourd'hui ?*

C'est bien à répondre à l'ensemble de ces questions qu'il faut que nous nous attachions maintenant, surtout au moment où les besoins de mobilisations sont évidents et où des opérations de recomposition syndicale se développent. Enfin, il nous faut aussi aborder sans détours les basses manœuvres orchestrées par certaines organisations syndicales ou politiques dont une bonne part de l'activité a consisté à jeter le discrédit sur les *"directions syndicales"*. Il y a là des comportements particulièrement malsains et malhonnêtes qui nuisent à la difficile construction de l'unité syndicale.

8) Et maintenant ?

Cet été a vu se développer d'autres mouvements (intermittents du spectacle, travailleurs confrontés à des *"plans sociaux"*). Des formes de solidarité entre les personnels de l'éduca-

tion et ces travailleurs en lutte ont existé. Le rassemblement du Larzac a mis en évidence une mobilisation qui a surpris nombre de commentateurs, le mouvement social altermondialiste manifeste actuellement à Cancun, au Mexique... Dans d'autres pays, en particulier en Europe, des problématiques d'activité revendicative comparables aux nôtres se posent. Le mouvement du printemps a semé, des potentialités de mobilisation porteuses d'alternatives existent. La question de l'unité d'action, du dépassement des différences d'approche est posé. Après cette longue mais indispensable visite et analyse du passé proche, il nous faut nous confronter au présent : il n'est pas question d'abandonner la lutte, nous n'avons pas perdu ! Nous sommes engagés dans la poursuite d'un mouvement dont l'objectif central est bien d'imposer des solutions alternatives. Pour cela il

nous faut construire une nouvelle étape à partir des caractéristiques de la situation présente :

- continuer à déplacer le rapport de force en notre faveur
- inscrire dans la durée un mouvement, déjà exceptionnel, qui devra toujours plus rassembler
- comprendre ce qu'il peut y avoir d'enjeux de société dans les problèmes spécifiques des uns et des autres

De ce point de vue, les profs d'EPS et les professeurs de sport ont la responsabilité de se *"coltiner"* la question sportive au sens large.

Rappelons-nous les attaques contre le sport scolaire, les premiers textes programmes, les évolutions des missions du ministère des sports... à la lumière des débats que nous venons d'avoir sur l'abandon du service public, la privatisation, la marchandisation... Nos métiers sont au cœur d'enjeux sur la conception même du système éducatif.

C'est bien de tout cela qu'il nous faut débattre sans attendre. Le secrétariat national appelle les collègues à participer massivement à toutes les initiatives qu'organisent actuellement le SNEP et la FSU.

Le mouvement a mis en évidence la nécessité de renforcer l'outil syndical, de mieux le structurer pour anticiper des formes de lutte comme celles que nous venons de vivre. Pour cela nous considérons qu'il existe dans la profession, parmi les syndiqués comme les non syndiqués, *des potentialités de militantisme* très importantes qu'il nous revient désormais d'organiser.

Le secrétariat national

(1) Parce qu'il a trouvé particulièrement pertinente l'analyse du bureau académique de Montpellier, écrite par Alain Goudard pour le bulletin académique de rentrée, le S4 en a repris l'essentiel en y apportant un certain nombre de compléments.

Passage en force sur les retraites

Le gouvernement est passé en force, après un semblant de débat parlementaire et l'absence de réelles négociations. Le 21 juillet, la loi a été votée.

Pourtant, il n'y avait pas urgence à trancher le débat car ce dossier est l'un de ceux qui engagent le plus l'avenir du pays et relève d'un choix de société.

Malgré la campagne de propagande et de désinformation du gouvernement, le débat a pu être mené dans les établissements scolaires, les assemblées générales, dans les différents lieux de travail et l'opinion publique a manifesté son soutien aux grévistes. L'opinion publique, les personnels ont vite compris que derrière le problème comptable, se dessinait une véritable réforme structurelle qui relevait d'une option de société. Il s'agissait de mettre à mal de grandes conquêtes sociales de l'après guerre, basées sur des solidarités entre toutes les générations et qui avaient permis de faire reculer la pauvreté chez les personnes âgées.

Il s'agissait de faire supporter aux salariés l'augmentation liée aux dépenses de retraite en leur demandant de consacrer une part plus importante de leur vie au travail, et de diminuer de façon considérable le montant de leur pension et ce faisant d'ouvrir la voie à des compléments de retraite, qu'il s'agisse de fonds de

pension ou de formes dissimulées que pourraient constituer les plans d'épargne salariale.

Dès le début, la FSU est intervenue pour défendre le système par répartition, seul garant d'un niveau de retraite rapporté aux revenus d'activité et capable d'assurer la solidarité entre

les professions et les générations. Elle est de même intervenue pour que la question des financements soit posée, pour qu'une meilleure répartition des richesses créées soit à l'ordre du jour et qu'une autre politique de la croissance et de l'emploi soit menée.

Fillon n'hésite pas à se féliciter d'avoir "sécurisé l'avenir des retraites", par la loi qu'il vient de faire voter, nous pensons au contraire que cette réforme porte en elle les germes d'un appauvrissement généralisé des retraites, et fragilise notre système de répartition. Elle n'en prévoit pas le financement et ouvre la voie aux fonds de pension.

C'est pourquoi, nous continuons à nous opposer à cette réforme, à en demander le retrait, à porter haut et fort nos revendications pour un départ à 60 ans avec 37,5 annuités et demi pour tous et 75 % du dernier traitement. Nous devons poursuivre nos interventions pour que la pénibilité de nos métiers, le problème des fins de carrière notamment par le retour à l'ancien dispositif de la CPA, la situation des femmes, particulièrement pénalisée par les nouveaux dispositifs soient pris en compte.

La bataille n'est pas finie, le dossier des retraites n'est pas clos, celui de l'assurance maladie devrait s'ouvrir prochainement. Ce sont l'ensemble des acquis sociaux de 1945 qui risquent de voler en éclats. Ce n'est qu'un mouvement social, déterminé, mieux uni, qui pourra faire reculer le gouvernement pour imposer d'autres choix que les orientations libérales du gouvernement et du MEDEF.

Dominique DELIGNY



Salaires : Serons-nous encore les sacrifiés ?

Une croissance en panne, des déficits publics qui s'accroissent, un chômage qui remonte, tels sont les indicateurs de cette rentrée.

Réduire les dépenses publiques est le principal credo du gouvernement dans le cadre de la préparation du budget 2004.

Or les rémunérations des personnels de l'état représentent à peu près 44% à 45 % du budget de l'état. On comprend, que dans ce cadre, le nombre de fonctionnaires mais aussi la hauteur de leur rémunération constituent une marge de manœuvre importante.

Dès le budget 2004, de nouvelles réductions d'emploi vont intervenir et des remplacements de fonctionnaires non réalisés.

L'augmentation des traitements des fonctionnaires n'est pas à l'ordre du jour. Le ministre de la fonction publique a confirmé lors d'une audience avec

la FSU, qu'il n'y aurait pas de négociations salariales pour 2003 mais un " processus décisionnel " aboutissant à une décision gouvernementale d'ici la mi-novembre, de même tout rattrapage du retard de la valeur du point d'indice sur les prix depuis 2000 était exclu.

Le ministre a proposé de mettre en place rapidement un nouvel organisme destiné à évaluer l'évolution des salaires et de discuter de nouveaux modes de négociation salariale pour 2005 : tout en se défendant de vouloir une rémunération individuelle " au mérite " il affirme que ces nouveaux modes devraient prendre en compte la nécessité de mieux responsabiliser les agents et évoque un part d'indice, une part de rémunération à l'emploi et une autre liée à la " responsabilité ".

La FSU a rappelé ses exigences en termes de revalorisation du pouvoir d'achat, et souligné combien la perte du pouvoir d'achat était inac-

ceptable notamment pour les bas salaires. Elle a de même vivement marqué son opposition à une rémunération au mérite.

(Rappelons que depuis 2000, soit en 3 ans, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en retard de plus de 2 points par rapport à l'évolution des prix.)

Dans le même temps, le Premier Ministre vient d'annoncer une nouvelle baisse des impôts pour 2004, avec l'objectif de relancer la croissance, par la consommation mais c'est oublier que cette réduction ne profitera qu'aux personnes les plus favorisées et qu'une véritable croissance passe par une réelle politique de l'emploi, de meilleures qualifications et de bonnes rémunérations.

La nécessaire mobilisation des fonctionnaires est à l'ordre du jour.

Dominique DELIGNY

LA CIRCULAIRE DU 30 JUILLET 2003 relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève (JO du 5 août 2003)

Quelques éléments :

" La règle dite du trentième indivisible, selon laquelle on ne divise pas le traitement mensuel d'un fonctionnaire de l'Etat par plus de trente, s'applique en cas de service non fait, mais également en cas d'exécution incomplète du service. "

[...] " Les personnels qui estimeront avoir été recensés à tort comme grévistes pourront apporter la preuve, par tous moyens à leur disposition, qu'ils ont normalement accompli leur service pendant la durée de la grève. "

[...] " Il est souhaitable que ce recensement des agents grévistes se déroule dans la plus grande transparence possible (caractère accessible de l'information afin que les agents puissent être à même de vérifier individuellement leur éventuelle inscription)..... "

[...] " Le décompte des jours de grève donnant lieu à retenue sur rémunération repose sur le principe selon lequel les périodes de grèves sont considérés comme un tout. "

La jurisprudence administrative a précisé les modalités de mise en œuvre de ce principe. La décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1978, Omont retient l'approche suivante du décompte des jours de grève. " *En l'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir* ". [...]

" L'assiette de la retenue pour absence de service fait est constituée par l'ensemble de la rémunération qui comprend, pour les fonctionnaires, outre le traitement proprement dit, l'indemnité de résidence ainsi que les primes et indemnités diverses versées aux agents en considération du service qu'ils ont accompli ". [...]

" Sont toutefois exclus de l'assiette de calcul les sommes allouées à titre de remboursement de frais ainsi que les avantages familiaux et prestations sociales ". "

RETENUES POUR GREVES : LA REVANCHE

Réuni le 28 août, le CDN du SNEP a largement débattu des ponctions opérées, suite aux grèves du printemps, sur les salaires des collègues (jusqu'à 1000 € et plus dès le mois de juillet pour certains, en août pour d'autres...). La discussion a montré la nécessité d'initiatives rapides de l'ensemble des personnels, pour faire pression sur le gouvernement. On a assisté durant l'été à une série d'interventions médiatiques des membres du gouvernement qui tour à tour prônaient des applications contradictoires, plus ou moins " dures " de l'arrêt Omont (en particulier le retrait des journées, telles que les week-ends, les jours fériés ou non travaillés, encadrant les jours réels de grèves), rappels que cet arrêt de 1978 n'avait jamais été appliqué.

Finalement, en date du 30 juillet une circulaire Fonction Publique invitait les gestionnaires à l'application maximale de cette réglementation très contestée qui, a pour but déjà de restreindre le droit de grève (1 heure de grève = retenue d'une journée de salaire). Tant par son caractère exceptionnel que par son contenu, le cadrage du règlement financier d'un des plus longs conflits sociaux qu'ait connu l'éducation nationale traduit l'esprit

de revanche du gouvernement et de sa majorité parlementaire.

Enfin, à la veille de la rentrée, le ministre FERRY semblait écarter des retenues les dimanches et jours fériés et vacances. Encore faudra-t-il vérifier précisément que les retenues déjà faites correspondent bien à cet engagement.

On est loin des précédents grands conflits (comme en 1995) qui se sont conclus par une négociation portant sur ce point, aboutissant la plupart du temps par souci d'apaisement à une retenue forfaitaire, inférieure au réel, reconnaissant ainsi le caractère fondé des revendications et la légitimité de l'action.

Le droit de grève inscrit dans la Constitution est un droit positif. Les personnels n'en ont pas abusé ; ils ont été obligés d'en user du seul fait de la surdité du gouvernement aux revendications légitimes et de son refus de négociations sur les enjeux de qualité et de bon fonctionnement du service public.

C'est pour cela que nous appelons les collègues à réagir dans les établissements, en signant et en faisant signer la pétition.

Jean Paul TOURNAIRE

PETITION SUR LES RETENUES DE SALAIRES IL FAUT NEGOCIER !

Suite à l'important mouvement de grèves mené dans l'éducation nationale au printemps dernier, le gouvernement a décidé de procéder à d'importantes retenues de salaires.

Il cherche à mâter les personnels pour empêcher toutes velléités de reprise du mouvement à cette rentrée. En les pénalisant durement, il montre ainsi les limites du dialogue social qu'il prétend, par ailleurs, vouloir mener. Alors que les luttes engagées s'inscrivent dans le cadre de la défense d'un service public de qualité et qu'elles ont reçu l'appui majoritaire de l'opinion publique, c'est le refus obstiné du gouvernement d'engager de vraies négociations qui a provoqué l'extension et la durée des grèves.

Sa volonté de revanche ne peut que pervertir et gêner le nécessaire débat sur l'avenir de l'école qui a pour tant besoin de la sérénité et de l'engagement de tous. C'est pourquoi, forts de la légitimité de leur action, les personnel du

Collège.....Lycée

- expriment leur colère face aux retraits massifs engagés
- affirment leur bon droit et leur mobilisation face aux décisions du gouvernement
- exigent l'ouverture immédiate d'une négociation avec les organisations syndicales sur les conditions de retenues de salaires

NOM	Prénom	Qualité	Signature
.....
.....
.....

► A renvoyer à : SNEP, 76 rue des RONDEAUX 75020 PARIS

Assurance maladie : Nouvelle cible après les retraites

J. F. MATTEI propose aux organisations syndicales une concertation " qui pourrait courir sur plusieurs mois " sur la modernisation du système de protection sociale et sur la réforme de l'assurance maladie.

Ne nous laissons pas piéger par les mots d'un gouvernement, resté sourd à la détresse des " urgences ", aux demandes du personnel hospitalier concernant le manque d'effectifs, qui a programmé la fermeture de lits, a remis en cause l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la CMU (Couverture Maladie Universelle) ; et qui prévoit d'augmenter le forfait hospitalier. Monsieur RAFFARIN est plus explicite : reprenons sa déclaration à Bruxelles parue dans plusieurs journaux fin août 2003 " il rappelle les engagements de la France à baisser son déficit structurel. Dans la foulée du chantier des retraites, en 2003, il promet de remodeler l'assurance maladie en 2004, avant de s'attaquer à l'éducation en 2005..." Le rappel incessant du déficit de 10 milliards d'euros prévu pour l'année 2003 prépare la population à supporter la réduction de l'assurance maladie obligatoire et le transfert des dépenses sur les assurés.

La Sécurité Sociale aurait en charge une assurance de base " panier de soins de base ", les mutuelles et les assurances privées se partageraient le marché des couvertures complémentaires (à cotisation variable et facultative en fonction des revenus des chacun).

Les garanties collectives basées sur la solidarité et l'égalité dans l'accès aux soins disparaîtraient au profit d'une protection individuelle à plusieurs vitesses. Ce serait ouvrir la santé à la concurrence et au marché.

Il s'agit d'un autre choix de société.

Nous devons prendre conscience des dégradations programmées. Santé et retraite, même vigilance, même problème de financement, même luttes unitaires indispensables.

Sophie DUQUESNE

F.S.E. : un rendez-vous d'importance

Après Florence l'an passé, le Forum Social Européen (FSE), rendez-vous du social et de l'altermondialisme, va se dérouler à Paris et St Denis du 12 au 16 novembre 2003. Plus de 1200 organisations et 50 000 participants sont attendus. Des débats, des échanges, sur des sujets variés et une manifestation pour clôturer.

Le Snep et le centre eps et société y participeront, par le biais de la FSU, dans les séances plénières où seront débattus les grands thèmes d'intérêt général. Par ailleurs nous trouverons aussi notre place dans un séminaire co-organisé avec 12 organisations sur le thème : "le sport à l'épreuve de la mondialisation"

Il n'est pas inutile de rappeler combien cette initiative peut revêtir d'importance dans notre pays au moment où le gouvernement accumule les projets régressifs et en quoi il peut constituer un point d'appui aux luttes actuelles et à venir.

Chaque collègue intéressé peut participer aux débats et/ou à l'organisation (de ce point de vue, les besoins sont considérables). Pour cela, s'adresser au SNEP (01 44 62 82 13).

Pour qu'enfin, savoir et pouvoir nager soient possibles !
Après « Les grandes salles pour l'EPS » qui a obtenu un vif succès, le SNEP publie « Les piscines pour l'EPS » qui explicite nos exigences fonctionnelles pour enseigner la natation.
Un outil précieux pour rencontrer et convaincre décideurs, concepteurs, techniciens, gestionnaires et utilisateurs.



Bon de Commande

A renvoyer au SNEP - 78 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Renseignements ☎ : 01 44 62 82 25
☎ : 01 44 62 88 35
✉ : tresorerie@snepfsu.net

Nom : Prénom :

Organisme - établissement :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Signature

Commande

Exemple(s) de la plaquette « Les piscines pour l'EPS »

soit 14 € x =

Exemple(s) des deux plaquettes : - « Les piscines pour l'EPS »
- « Les grandes salles »

soit 25 € x =

Règlement par CB à l'ordre du SNEP (CCP Paris 1075520 Z)
ou par bon de commande administratif

Et pourquoi pas tous acteurs avec le SNEP ?

Après une année exceptionnelle de luttes sur une multitude de fronts spécifiques à l'EPS ou plus généraux, dans lesquels une très grande part des enseignants d'EPS s'est engagée avec détermination, nous avons pensé nécessaire de reprendre contact avec vous, car le contexte s'est enrichi de cette "dynamique".

Dans ce bulletin, nous avons souhaité vous faire part de notre analyse sur le mouvement de ce printemps. Celle-ci doit être perçue comme une contribution soumise au débat et est ouverte aux critiques.

Cependant, si une manche vient de se dérouler et quels que soit nos "états d'âmes" et nos réflexions sur celle-ci, le "jeu social" continue et nous y sommes tous impliqués.

Les autres éléments contenus dans ce bulletin montrent que, que l'on parle du métier, de l'apprentissage des élèves, de notre carrière ou des questions plus générales comme les services publics, l'école, les retraites, la santé, on s'aperçoit que le spécifique ou le particulier se retrouvent dans le global et que nous sommes tous concernés.

Mais alors quels enseignements tirer, dans quelles perspectives s'engager ?

Laisser faire le gouvernement, attendre un prochain "coup de grisou" pour se remobiliser ? Comme si les valeurs portées (*) ce printemps n'étaient plus d'actualité. Ou bien, résolument, construire une activité revendicative puissante, permanente, pugnace ?

Le SNEP et la FSU s'inscrivent dans cette deuxième perspective.

Mais comment être plus efficace, mieux informés, mieux mobilisés, comment trouver de nouvelles formes d'action, peser dans le débat sur l'école, sur la place de l'EPS, le rôle du sport scolaire... ?

Comment se donner des outils au quotidien pour argumenter, convaincre,

démasquer les mystifications et les idées reçues ?

Comment élaborer plus collectivement nos revendications, nos alternatives ?

Comment construire l'intervention massive des collègues, tant sur le spécifique que sur le général ?

Comment agir tous ensemble si nous ne sommes même pas organisés ?

En renforçant le SNEP, sans se laisser intoxiquer par le discours anti-syndical présent dans beaucoup de médias, vous vous donnez les moyens de poursuivre.

La situation n'impose-t-elle pas de changer de braquet ?

Mais le SNEP ne peut le faire sans vous !

Parce que son efficacité repose sur le rassemblement de nos convictions, la mise en commun de nos énergies, de nos moyens financiers et l'action du plus grand nombre, nous vous proposons de rejoindre le SNEP. Si nous sommes capables de nous défaire du dogme de l'individualisme, de reconstruire des coopérations et des solidarités, de dépasser quelques querelles qui servent si bien nos adversaires, l'avenir sera beaucoup moins obscurci qu'il n'y paraît !

Alain BRIGLIA

() renforcement des liens entre générations, recherche de l'égalité entre les territoires, revalorisation du travail, développement de la stabilité de l'emploi, amélioration de l'efficacité des services publics pour répondre aux attentes de tous. Solidarité, justice, autre répartition des richesses...*

50% du montant de la cotisation est déductible des impôts

Le paiement fractionné et/ou différé permet de faciliter l'adhésion

Responsables syndicalisation

AIX	Alain PRUNEAU	SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle	13001 MARSEILLE
AMIENS 02	Sylvain CHOFFEE	20, rue du Général de Gaulle	02120 MALZY
AMIENS 60	Olivier QUINTANE	Appt 3 - 9, rue Duwes	60160 MONTATAIRE
AMIENS 80	Jean Christophe AUPY	05 Rue de l'Abbé Danicourt	80260 NAOURS
BESANCON	Bernard FLENET	10 Avenue. du 8 Mai 1945,	25200 MONTBELIARD
BOR. 24	Serge AUZON CAPE	Appt 101 Bat A Espace Agora	24750 BOULAZAC
BOR 33	Marie Claire LACOUDANNE	SNEP FSU 138 Rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BOR 40	Jean Noël LACASSAGNE	13 Boulevard du Collège	40100 DAX
BOR 47	Christel DE CARLO	23, rue Léonard de Vinci	47510 FOULAYRONNES
BOR 64	Jacky BOUSQUET	3 Rue du Bouscat	64000 PAU
CAEN	Christian BAES	03 Allée Robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Joëlle CARPENTIER	06 Rue de la Palène	63200 MENESTROL
CORSE	Laetizia PATRONI	Kaliste 5, MONTE STELLO	20290 BORGIO
CRETEIL 77	Patrice HENRY	60 Rue Nobel	77500 CHELLES
CRETEIL 93	David IZIDORE	SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération	93000 BOBIGNY
CRETEIL 94	Soisik ANDRE	SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives	94000 CRETEIL
DIJON	Annie MICHON	6 Clos de l'Eglise	21370 VELARS/OUCHÉ
ETRANGER	SNEP NATIONAL	76 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE 07	Max DESSUS	Les Fontanes, Chemin des Cailles Terres	07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
GRENOBLE 26	J.-Pierre TOURRATON	35, rue Mozart	26000 VALENCE
GRENOBLE 38	Yves BISSERIER	SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe	38030 GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	Chantal CHAPELLET	100, quai de la Rize	73000 CHAMBERY
GRENOBLE 74	Jean Paul MAILLOT	3 impasse des Barattes	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	Eric RAMIER	Dubelloy	97111 MORNE A L'EAU
GUYANE	Francis SABATIER	68, rue des Acacias, Balata Ouest	97351 MATOURY
LILLE	Danielle PRZYBYLAK	SNEP FSU, 38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	Didier VALLA	SNEP FSU, 239 rue A Dutreix	87000 LIMOGES
LYO 01	Catherine BREVET	92 Rue Bresse Cognition	01340 MONTREVEL EN BRESSE
LYO 42	Joël BRAYET	159 Rue Bergson	42000 SAINT ETIENNE
LYON 69	Jacky JOUFRET	6 Rue Diderot	69150 DECINES
MARTINIQUE	Bernard ZACHARIAS	Dostaly	97240 LE FRANÇOIS
MAYOTTE	Steven FLOCHLAY	B.P. 39	97625 KANI KELI
MONTPELLIER	Yves CARDIN	18 Place Sénéchaussée Beaucaire	34080 MONTPELLIER
NANCY	Franck MAIRE	12 Rue François de Curel	57420 COIN SUR SEILLE
NANTES 44	Patrice RIVES	6, rue des Lilas	44140 LE BIGNON
NANTES 49, 53	Thierry DUBOURREAU	Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE	49400 SAUMUR
NANTES 72	Emilien LEGEAIS	55, rue de la Blanchisserie	72000 LE MANS
NANTES 85	Crystal FERIGNAC	1, chemin de Ceinture	85340 ILE D'OLONNE
NICE	Martine RODOLPHE	SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine	06200 NICE
NLE CALEDONIE	Jean Claude SOULISSE	Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan	98810 MONT DORE
ORLEANS	Annie ARTIGE	17 Impasse des sorbiers	37300 JOUE LES TOURS
PARIS	Philippe ANDRIEUX	SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux,	75020 PARIS
POITIERS	Mireille GODBILLE	37 Rue des Chapelles	17550 DOLUS
POLYNESIE	Christian BARTHOULOT	Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788	98701 ARUE
REIMS	François PERIN	64 Rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	Jacky COCHET	24 Rue de Kerdavid	56600 LANESTER
REUNION	Alexia BOUTONNE	App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II	97490 Ste CLOTILDE
ROUEN	Sophie BOUTBAL	La Curerie	76190 MONT DE L'IF
STRASBOURG	Jean Claude ROBERT	26 Rue de Metzeral	67100 STRASBOURG
TOULOUSE	Jean-Luc SENAT	25, rue des Glycines	31500 TOULOUSE
VER 78	Jacques DURY	23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME	78810 FEUCHEROLLES
VER 91	Jean Marc CHEVENEMENT	19 Avenue des Sablons	91350 GRIGNY
VER 92 + 95	Christel GIROUD	SNEP FSU 92, 3 bis rue Waldeck Rochet	92000 NANTERRE

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « **SNEP...** » (Datez du jour de la signature)
- Envoyez le tout à l'adresse indiquée page 14

COTISATIONS SNEP 2003 - 2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. CL.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE - CE - PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE - PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE - PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 110 €
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation** : 100 € ● **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 55 €	2 62 €	3 69 €	4 76 €	5 83 €	6 90 €	7 97 €	8 104 €	9 111 €	10 118 €

- **CPA et CFA** : 80% de la cotisation normale
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....
 le 30.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2003-2004

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA CFA

Adhérent en 02/03 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E. PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR oui non

Code postal Commune (Ville) Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

50%
de la cotisation
déductible
des impôts